



STOPPONS LA REPRESSION CONTRE LE MOUVEMENT SOCIAL !

Depuis le 5 décembre dernier, les salariés, retraités et jeunes sont mobilisés et en grève contre un projet qui conduirait, s'il était adopté, à repousser l'âge de départ à la retraite, à baisser les pensions et à ouvrir la porte aux retraites par capitalisation.

De plus en plus isolés, désavoués par le Conseil d'État, ce gouvernement poursuit pourtant dans la même direction : faire passer en force un projet de retraite à points largement contesté par la population et la majorité des organisations syndicales.

Face à une mobilisation d'ampleur, Macron et son gouvernement refusent d'entendre, ils veulent imposer leur projet par « la force et la répression ». A l'Assemblée Nationale, ils menacent d'interdire le débat et le vote en utilisant le 49.3 : un véritable déni de démocratie !!

Les Unions Régionales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et les Organisations de jeunesse UNL et UNEF condamnent les violences policières à l'encontre des grévistes, manifestants et des jeunes lors des blocages des lycées avec l'intrusion de force de l'ordre dans les établissements scolaires ainsi que la répression administrative. Elles condamnent également toutes les répressions à l'encontre des opposants à la réforme des retraites.

Dans la continuité de l'escalade répressive des derniers mois le gouvernement tente de criminaliser l'action syndicale en soutenant les décisions de justice d'astreinte de 1000 € par journée de blocage dans les ports, en réquisitionnant les personnels grévistes dans les incinérateurs de déchets de la région parisienne ou encore en encourageant le dépôt de plaintes pour les entreprises où des actions syndicales se sont déroulées.

Dans de nombreuses entreprises (publiques ou privées), des grévistes, des responsables syndicaux sont victimes de pressions, de mises en demeure, convoqués à des entretiens disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement comme c'est le cas dernièrement à la RATP.

Cette situation est inacceptable, nous exigeons le respect du droit syndical, du droit de grève, du droit de manifester, du droit de s'exprimer. Nous mettons tout en œuvre pour qu'aucun gréviste, qu'aucun responsable syndical ne soit sanctionné et appelons l'ensemble de nos structures à multiplier les prises de position et actions en ce sens.

A travers cette attitude autoritaire, c'est bien la démocratie qui est menacée, c'est-à-dire la reconnaissance du droit de tous de s'organiser librement pour défendre ses intérêts.

Montreuil, le 28 février 2020